



La présente modification 003 de la demande de proposition (DP) vise à répondre aux questions de l'industrie découlant de la visite des lieux du 7 février 2023.

Question n° 1

Est-ce que tous les fils doivent être passés dans des conduits dans tous les bâtiments ou seulement là où il y a déjà des conduits?

Réponse n° 1

Tous les fils doivent être passés dans des conduits seulement là où il y a déjà des conduits. Le nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant.

Question n° 2

Si nous devons réutiliser les conduits existants, y aura-t-il une période d'interruption du fonctionnement des lecteurs pendant le remplacement des câbles? Y a-t-il un temps d'interruption acceptable?

Réponse n° 2

Quelques heures au besoin, mais ces portes ne peuvent pas rester déverrouillées la nuit.

Question n° 3

Si nous ne pouvons pas réutiliser les conduits existants, les conduits supplémentaires seront-ils fournis par d'autres ou à la charge du soumissionnaire?

Réponse n° 3

Du nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant. On ne s'attend pas à ce que les soumissionnaires réutilisent le conduit existant s'il est jugé inadéquat.

Question n° 4

Combien de boutons de détresse, de sirènes et de boutons de verrouillage sont actuellement installés et pouvons-nous obtenir leur emplacement?

Réponse n° 4

Cette question dépasse le cadre du contrat.

Question n° 5

Comme les panneaux existants n'étaient pas accessibles lors de la visite du site, pouvons-nous obtenir des photos de l'intérieur des contrôleurs actuels suffisamment claires pour voir les câbles?

Réponse n° 5

La réponse sera fournie dans une prochaine modification à la sollicitation.

Question n° 6

Les portes en direction et en provenance des cellules de détention qui restreignent actuellement la circulation au moyen de serrures électrifiées. L'ASFC bénéficie-t-elle d'une exemption au Code du bâtiment de l'Ontario pour utiliser ces dispositifs? Normalement, la restriction de l'évacuation doit se faire à l'aide de serrures magnétiques reliées au système d'incendie du bâtiment et à un bloc d'alimentation électromagnétique approuvé par les ULC.

Réponse n° 6

Norme UL305 avec déclenchement différé de 15 secondes. Ces portes sont conçues pour s'ouvrir en cas de panne de courant et sont équipées d'une barre antipanique. La norme UL305 doit être conforme aux codes du bâtiment et de prévention des incendies, mais je vous laisse cette partie de la question.

Question n° 7

Sur les portes avec des lecteurs d'entrée/sortie, faut-il connaître le sens de la circulation? Nous sommes en mesure de relier deux lecteurs sur un port de lecteur qui vous donnera toujours des lecteurs d'entrée/sortie, mais il n'enregistrerait pas la direction de la personne et indiquerait seulement qu'elle a



utilisé la porte. Cela vous permettrait de gagner l'espace du deuxième lecteur sur le contrôleur et de réduire les coûts.

Réponse n° 7

Oui, le sens de la circulation doit être précisé.

Question n° 8

L'ASFC prévoit-elle utiliser le même ordinateur comme serveur de base de données et comme poste de travail client ou faut-il fournir deux ordinateurs distincts? Le soumissionnaire est-il responsable de fournir le nouveau matériel informatique?

Réponse n° 8

Le soumissionnaire doit fournir un (1) ordinateur sous Windows 11 pour le système de sécurité, lequel doit être techniquement équivalent ou supérieur à :

Vitesse du processeur : Intel Core i7-13700K

Capacité du disque dur conventionnel : 4 To

Capacité du disque électronique : 500 Go

Taille de la mémoire vive : 32 Go

Carte graphique : RTX 3060 XC

Clavier et souris avec fil

Moniteur DEL de 27 pouces

Question n° 9

Nous n'avons pas non plus été en mesure de voir le câblage des armoires ou le matériel de contrôle existant installé sur place, car ils n'ont pas pu trouver les clés des armoires lors de la visite des lieux.

Étant donné que le fournisseur de services actuel sur place sait ce qui est installé, il dispose de nombreux renseignements auxquels les autres promoteurs n'ont pas accès. Puisque nous n'avons pas eu l'occasion de voir ou de comprendre ce qui est actuellement installé, je crois qu'il est impossible pour tout promoteur d'être en mesure d'offrir une mise à niveau du système aussi rentable que le fournisseur actuel. À moins que nous n'ayons l'occasion de comprendre le système et de voir le matériel et le câblage existants, le fournisseur de sécurité actuel tirera profit d'un avantage injuste.

De plus, étant donné le délai tardif pour obtenir des renseignements sur le prix du projet, seul le fournisseur actuel est en mesure de fournir un prix bas avant la date de clôture de la demande de propositions.

Voici nos demandes :

1. Le contenu du câblage et des terminaisons des panneaux de contrôle est fourni afin que tous puissent comprendre l'installation existante.
2. Fournir des renseignements sur les attentes concernant l'installation de nouveaux câblages/conduits vers les bâtiments éloignés. Devons-nous creuser de nouveaux conduits vers les bâtiments éloignés ou devons-nous utiliser les conduits existants? Le cas échéant, veuillez fournir des détails sur la disponibilité et la taille des conduits.
3. Veuillez fournir des renseignements détaillés sur toutes les questions et réponses qui ont été posées pendant la visite des lieux et qui peuvent avoir une incidence sur le projet, afin que nous travaillions tous en fonction des mêmes exigences.
4. Pour être clair, le Canada s'attend-il à ce que nous fassions passer tous les nouveaux câbles jusqu'aux portes existantes avant de basculer le système et à ce que nous ne puissions pas réutiliser les câbles et les conduits existants? Le matériel existant peut être basculé en utilisant le



câblage existant sans temps d'arrêt du système. Par conséquent, cette exigence augmentera les coûts de façon exponentielle pour le Canada, sans aucun avantage.

5. Étant donné le peu de renseignements dont nous disposons pour comprendre le système et les renseignements contradictoires, nous demandons un report de la date limite de la demande de propositions. Les réponses à ces questions et à d'autres constitueront des demandes de renseignements supplémentaires pour clarifier la portée. Nous demandons également un report subséquent de la date de clôture de la demande de propositions de dix jours.

Réponse n° 9

1. La réponse sera fournie dans une prochaine modification à la sollicitation.
2. Oui, vous êtes censé utiliser les conduits existants. Les conduits existants contiennent seulement les câbles du système actuel.
3. Tous les renseignements transmis lors de la visite du site sont disponibles dans l'énoncé des travaux et vous trouverez les réponses à toutes les questions reçues par la suite dans la présente modification à la demande de soumissions.
4. Du nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant.
5. La nouvelle date de clôture pour cette sollicitation est changée pour le 2 mars 2023 à 14H00 HNE.

Question n° 10

Le serveur de contrôle d'accès doit-il fonctionner sous Win10 ou Win11? Le point 1 des critères techniques obligatoires indique un logiciel de contrôle d'accès basé sur Win11, alors que le point 4.1 indique un logiciel basé sur Win10.

Réponse n° 10

Le serveur et le logiciel de contrôle d'accès doivent fonctionner sous Win11.

Annexe C – Énoncé des besoins pour le remplacement du système de contrôle d'accès, point 4.1, Logiciel de contrôle d'accès est modifié comme suit :

Supprimer :

4.1 Logiciel de contrôle d'accès

L'entrepreneur doit remplacer le logiciel de contrôle d'accès existant par un nouveau logiciel non exclusif qui fonctionnent sur Win10.

Insérer :

4.1 Logiciel de contrôle d'accès

L'entrepreneur doit remplacer le logiciel de contrôle d'accès existant par un nouveau logiciel non exclusif qui fonctionnent sur Win11.

Question n° 11

L'intention est-elle de conserver les contacts de porte et les capteurs de sortie T-REX existants?

Réponse n° 11

Oui, l'intention est de conserver les contacts de porte et les capteurs de sortie T-REX existants. Toutes les portes ont un contact de porte GE, et la plupart des portes ont un capteur de sortie T-REX.

Question n° 12

Le commutateur réseau existant peut-il être réutilisé ou doit-il faire l'objet d'une nouvelle installation?



Réponse n° 12

Le commutateur réseau existant peut être réutilisé.

Question n° 13

L'onduleur est-il seulement destiné à fournir une alimentation de secours au serveur ou au serveur et à d'autres composants dans le bâti?

Réponse n° 13

L'onduleur est destiné à fournir une alimentation de secours au serveur seulement.

Question n° 14

Dans la partie 3 du Barème de prix, l'exigence Maintenance correspond-elle à un déplacement annuel alloué? Combien de temps devrait durer la période de maintenance?

Réponse n° 14

Comme mentionné au point 4.6, Inspection annuelle et rapport, « pendant la durée du contrat, à la demande du chargé de projet et dans les 7 jours suivant l'autorisation écrite, l'entrepreneur doit effectuer et soumettre une inspection annuelle de l'ensemble des composants matériels et logiciels du système de contrôle d'accès. » Veuillez consulter ce point pour de plus amples renseignements.

Question n° 15

Compte tenu de la date de clôture de l'appel d'offres du 13 février, l'intention est-elle toujours d'effectuer l'installation avant le 31 mars 2023?

Réponse n° 15

La nouvelle date de clôture pour cette sollicitation est changée pour le 2 mars 2023 à 14H00 HNE. L'exigence selon laquelle l'installation doit être terminée au plus tard le 31 mars 2023 a été modifiée :

5.1.3 L'entrepreneur doit faire tous les efforts raisonnables pour avoir toutes les fournitures et pièces en stock et prêtes pour l'installation à l'attribution du contrat.

5.1.4 L'entrepreneur doit faire tous les efforts raisonnables pour livrer les biens et terminer l'installation au plus tard le 31 mars 2023.

Dans le cas où les soumissionnaires ne peuvent pas garantir l'achèvement des travaux à temps, ils doivent l'indiquer dans leur soumission.

Question n° 16

L'intention est-elle de conserver le format de carte existant? Le cas échéant, quel est-il?

Réponse n° 16

Oui, l'intention est de conserver le format de carte existant. Les cartes sont de type papier bond n° 4, 90 g/m², comme le précise la norme 9-GP-1M de l'ONGC.

Question n° 17

L'intention est-elle de réutiliser les lecteurs de carte existants?

Réponse n° 17

De nouveaux lecteurs de cartes devront être installés sur les portes de neuf (9) bâtiments pour remplacer les lecteurs existants/la structure sur place, toutes les portes sont actuellement associées à un contrat de porte GE et de capteur de sortie T-REX.

Question n° 18

L'intention est-elle de réutiliser les gâches, les appareils de demandes de sortie et les contacts de porte existants?



Réponse n° 18

Oui, l'intention est de réutiliser les gâches existantes. Toutes les portes ont actuellement un contact de porte GE et un capteur de sortie T-REX.

Question n° 19

Sommes-nous autorisés à réutiliser les connexions existantes entre les bâtiments et les guérites LIP? Les conduits souterrains seront probablement gelés et ne pourront pas être passés avant le 31 mars.

Réponse n° 19

Oui, vous pouvez réutiliser les connexions existantes entre les bâtiments et les guérites de la LIP. Du nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant.

Question n° 20

Est-il possible d'obtenir l'exportation du serveur de contrôle d'accès existant pour les titulaires de cartes ainsi que les renseignements actuels sur les portes?

Réponse n° 20

Le soumissionnaire retenu recevra les données historiques de contrôle d'accès pour faciliter l'installation.

Question n° 21

Pouvez-vous donner le nombre exact de portes par bâtiment et le nombre exact de lecteurs par bâtiment?

Réponse n° 21

Remplacer tous les lecteurs existants par de nouveaux lecteurs de cartes qui devront être installés sur les portes de neuf (9) bâtiments/structures sur le site. Toutes les portes sont actuellement équipées d'un contact de porte GE et d'un capteur de sortie T-REX.

Bâtiment aire de circulation : 19

Bâtiment du secteur commercial : 17

Garage tertiaire : 2

Guérites de la LIP : 6

Question n° 22

Clavier sur le lecteur? Est-ce vraiment nécessaire? Lors de la visite, l'agent n'a jamais mentionné qu'il l'utilisait. C'est un bon moyen de sauver de l'argent si vous décidez de remplacer les lecteurs.

Réponse n° 22

Non, les claviers sur les lecteurs ne sont pas nécessaires. Vous devrez remplacer tous les lecteurs existants par de nouveaux lecteurs de cartes qui devront être installés sur les portes de neuf (9) bâtiments/structures sur le site. Toutes les portes sont actuellement équipées d'un contact de porte GE et d'un capteur de sortie T-REX.

Question n° 23

Veuillez confirmer si le câblage doit être retiré et remplacé.

Il ne sera pas possible de garder le système existant actif pendant l'installation du nouveau système, car il n'y a pas de place dans le conduit existant pour ajouter des câbles.

Réponse n° 23

Non, il n'est pas nécessaire de retirer le câblage existant. Du nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant. On ne s'attend pas à ce que les soumissionnaires réutilisent le conduit existant s'il est jugé inadéquat.

Question n° 24

Si de nouveaux lecteurs de cartes sont nécessaires, doivent-ils être équipés d'un clavier?



Réponse n° 24

Les claviers ne sont pas nécessaires.

Question n° 25

Pourriez-vous fournir un rapport de nomenclature du matériel du SCA existant décrivant en détail les lecteurs et tous les boutons d'alarme, portes de secours, stroboscopes, sondes, etc. supplémentaires connectés au système?

Réponse n° 25

Cette question dépasse le cadre du contrat. Il n'y a pas de boutons d'alarme, de portes de secours, de stroboscopes, de sondes, etc. supplémentaires connectés au système de contrôle d'accès.

Question n° 26

Pour que les deux systèmes fonctionnent en parallèle, nous devons installer un nouveau câblage de communication. Peut-on l'installer à l'air libre ou faut-il prévoir des conduits?

Réponse n° 26

La réponse sera fournie dans une prochaine modification à la sollicitation.

Question n° 27

Nous sommes préoccupés par les dimensions des conduits existants par rapport aux nouveaux câbles qui seront passés. Quel est le pourcentage actuel de remplissage des conduits?

Réponse n° 27

Nous ne le savons pas, mais nous croyions comprendre que seul le système de lecteur de cartes passe dans le conduit actuel.

Question n° 28

Veuillez fournir des photos des panneaux existants puisque lors de la visite sur place, nous n'avons pas été en mesure d'ouvrir les armoires et de les examiner.

Réponse n° 28

La réponse sera fournie dans une prochaine modification à la sollicitation.

Question n° 29

4.2.2 L'entrepreneur doit remplacer le câblage existant du système de carte d'accès et enlever les anciens câblages. Question : Pour des raisons de rentabilité, si une nouvelle solution est capable de réutiliser le câblage du système de contrôle d'accès existant, peut-on le conserver?

Réponse n° 29

Du nouveau câblage doit être utilisé dans le conduit existant. On ne s'attend pas à ce que les soumissionnaires réutilisent le conduit existant s'il est jugé inadéquat.

Question n° 30

Le matériel et le câblage existant présentent-ils des faiblesses connues à l'heure actuelle?

Réponse n° 30

Il n'y a aucune faiblesse connue dans le matériel ou le câblage existant. Le point d'entrée de l'ASFC à Prescott utilise actuellement le système de contrôle d'accès Facility Commander® Wnx qui a été déclaré en fin de vie (composantes matérielles à partir de décembre 2019 et logiciel à partir de décembre 2020) et a dû être entièrement remplacé.

Question n° 31

Il semble y avoir une différence dans l'appel d'offres concernant le système d'exploitation de la plateforme d'hébergement.



- a. Le soumissionnaire doit soumettre un dossier ou une brochure technique qui prouve que les sept (7) cartes de contrôle principales à installer sont compatibles avec le logiciel. (Logiciel de contrôle d'accès sous Win11.)
- b. Dans le cadre du projet, le soumissionnaire doit fournir un logiciel de contrôle d'accès axé sur Win11, accessible d'intégrateurs de sécurité multiples.
- c. 4.1 Logiciel de contrôle d'accès L'entrepreneur doit remplacer le logiciel de contrôle d'accès existant par un nouveau logiciel de contrôle d'accès qui fonctionne sur Win10, accessible d'intégrateurs de sécurité multiples.
- d. Question : Est-ce que les deux SE, Win10 et Win11, sont des options d'hébergement? Il n'est pas fait mention d'un système d'exploitation de classe serveur tel que Windows Server. Est-ce une option possible?

Réponse n° 31

Le soumissionnaire doit fournir un (1) ordinateur sous Windows 11 pour le système de sécurité, lequel doit être techniquement équivalent ou supérieur à :

Vitesse du processeur : Intel Core i7-13700K
Capacité du disque dur conventionnel : 4 To
Capacité du disque électronique : 500 Go
Taille de la mémoire vive : 32 Go
Carte graphique : RTX 3060 XC
Clavier et souris avec fil
Moniteur DEL de 27 pouces

Question n° 32

4.6.4 Fournir 100 cartes d'accès et 100 porte-clés d'accès (avec bracelet) pour le nouveau système de contrôle d'accès.

Question : Y a-t-il une technologie de justificatifs requise?

Réponse n° 32

Voici la technologie de justificatifs requise : les cartes sont de type papier bond n° 4, 90 g/m², comme le précise la norme 9-GP-1M de l'ONGC.

Question n° 33

Question : Le système existant comporte-t-il des points d'intrusion ou de contraintes? Une liste des points existants est-elle disponible?

Réponse n° 33

Cette question dépasse le cadre du contrat et n'est pas pertinente relativement au remplacement du système.

Question n° 34

Question : Lors de la visite du site, les armoires n'ont pas pu être ouvertes. Pouvez-vous nous fournir une arborescence détaillée du matériel, y compris l'infrastructure existante pour les dispositifs/nœuds, de même que les numéros de série? Une exportation de l'information peut être obtenue au moyen du logiciel. Si cela n'est pas possible, veuillez fournir des photos détaillées de chaque nœud existant indiquant la configuration/les connexions du dispositif et de la porte.

Réponse n° 34

La réponse sera fournie dans une prochaine modification à la sollicitation.

Question n° 35

Question : Au point 4.2.1.1 et par rapport au remplacement de l'équipement de contrôle d'accès existant, les dispositifs connexes à la porte qui ne sont pas des lecteurs doivent-ils être remplacés? Exemples : Capteurs de sortie T-REX, contacts de porte GE.



Réponse n° 35

Non, toutes les portes ont actuellement un contact de porte GE et un capteur de sortie T-REX avec lesquels le nouveau système doit être compatible.

Question n° 36

Question : Au point 4.2.1.1 et par rapport au remplacement de l'équipement de contrôle d'accès existant, les blocs d'alimentation des contrôles d'accès doivent-ils être remplacés?

Réponse n° 36

Oui, les blocs d'alimentations des contrôles d'accès devront être remplacés. Sept (7) cartes de contrôle principales qui seront installées dans trois bâtiments sur le site, devront être entièrement compatibles avec le logiciel du système de contrôle d'accès et quatorze (14) batteries de secours 12 V, 7 Ah seront compatibles avec sept cartes de contrôle.

Question n° 37

Question : Les bâtis des contrôles d'accès existants peuvent-ils être réutilisés?

Réponse n° 37

Non, les bâtis des contrôles d'accès existants ne peuvent pas être réutilisés. Le point d'entrée de l'ASFC à Prescott utilise actuellement le système de contrôle d'accès Facility Commander® Wnx qui a été déclaré en fin de vie (composantes matérielles à partir de décembre 2019 et logiciel à partir de décembre 2020) et doit être entièrement remplacé.

L'intégrateur de sécurité doit remplacer les composants matériels et le logiciel Facility Commander® Wnx en fin de vie par une nouvelle plateforme logicielle de contrôle d'accès.

Question n° 38

Question : Le serveur du logiciel de contrôle d'accès peut-il résider sur le même PC que le poste de travail client?

Réponse n° 38

Oui, le serveur du logiciel de contrôle d'accès peut résider sur le même PC que le poste de travail client. Le soumissionnaire doit fournir un (1) ordinateur sous Windows 11 pour le système de sécurité, lequel doit être techniquement équivalent ou supérieur à :

Vitesse du processeur : Intel Core i7-13700K

Capacité du disque dur conventionnel : 4 To

Capacité du disque électronique : 500 Go

Taille de la mémoire vive : 32 Go

Carte graphique : RTX 3060 XC

Clavier et souris avec fil

Moniteur DEL de 27 pouces

Question n° 39

La DP stipule que tous les travaux doivent être terminés avant le 31 mars 2023. Compte tenu l'équipement proposé, y compris toutes les livraisons et les remplacements des câbles nécessaires, cela pourrait ne pas être réalisable. Veuillez confirmer que cette date peut être modifiée.

Réponse n° 39

La nouvelle date de clôture pour cette sollicitation est changée pour le 2 mars 2023 à 14H00 HNE.. L'exigence selon laquelle l'installation doit être terminée au plus tard le 31 mars 2023 a été modifiée :

5.1.5 L'entrepreneur doit faire tous les efforts raisonnables pour avoir toutes les fournitures et pièces en stock et prêtes pour l'installation à l'attribution du contrat.



Canada Border Services Agency Agence des services
frontaliers du Canada

5.1.6 L'entrepreneur doit faire tous les efforts raisonnables pour livrer les biens et terminer l'installation au plus tard le 31 mars 2023.

***** Toutes les autres modalités demeurent inchangées*****